

## Questions orales

temps, je voudrais savoir quand le gouvernement compte faire quelque chose à ce sujet.

**Des voix:** Bravo!

[Français]

**L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications):** Monsieur le président, je voudrais d'abord dire que je suis incapable d'admettre les allégations du député parce que, de l'avis de tous les experts canadiens qui ont traité de cette question dans un rapport officiel publié sous le titre: *La vie privée*, il n'y a pas de raison, au Canada, de s'alarmer ni de s'abandonner à la panique, comme le député semble vouloir le faire. Pour le reste, c'est-à-dire l'action à mener à l'heure actuelle, c'est une initiative extrêmement complexe. Je pourrais simplement dire que le gouvernement n'a certainement pas été négligent en cette matière, puisqu'il est généralement reconnu que le Canada est plus avancé, dans l'élaboration d'un plan total couvrant la sécurité en rapport avec les ordinateurs, qu'à peu près n'importe quel autre pays au monde, à une exception près.

[Traduction]

**M. Lawrence:** Comme le 7 décembre 1972, une déclaration conjointe du ministre et du ministre de la Justice à l'époque manifestait une vive inquiétude au sujet des fuites dans le domaine de la sécurité et de la recherche de données automatisées et que le gouvernement préparait alors plusieurs mesures pour remédier à ces lacunes, qu'est-il advenu du rapport du groupe d'étude et des recommandations précises qui, selon le ministre lui-même, seraient adoptées immédiatement à ce sujet?

[Français]

**M. Pelletier (Hochelaga):** Bien sûr, monsieur le président, la réponse est simple: le travail s'est continué. Il y a 21 groupes à l'heure actuelle qui travaillent sous la direction d'un secrétariat du ministère des Communications, sous la direction du D<sup>r</sup> von Baeyer. L'action se poursuit. De nouvelles mesures sont prises chaque jour, et ce travail-là n'en est pas un qui peut être accompli dans quelques mois. Ce travail est commencé, il est en route, et il sera terminé bientôt.

Pour ce qui est de l'aspect légal, le député pourrait s'adresser au ministre de la Justice, qui doit déposer bientôt un projet de loi couvrant entre autres choses ce sujet-là.

[Traduction]

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MESURE LÉGISLATIVE OCTROYANT  
L'ACCÈS AUX PARTICULIERS DES DOSSIERS DES CENTRES  
INFORMATIQUES—LA QUESTION DU SECRET

**M. Bill Knight (Assiniboia):** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Communications. Vu que bien des pays du monde, dont les services de gouvernement recueillent des renseignements dans des centres informatiques, ont adopté des lois en vue de protéger les droits des particuliers vis-à-vis de ces renseignements, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il va présenter une mesure permettant aux particuliers d'examiner les dossiers qui les concernent et de voir s'ils sont exacts, et s'il va protéger le caractère confidentiel de ces renseignements pour que les sociétés ne puissent les utiliser dans leurs propres intérêts commerciaux?

**L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications):** Monsieur l'Orateur, on me dit que c'est le but général d'un bill qui sera présenté par le ministre de la

[M. Lawrence.]

Justice. Je suppose que le député devra attendre que ce bill soit déposé pour savoir exactement de quelle façon ces objectifs seront réalisés.

LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE—LA REPRODUCTION À LA  
TÉLÉVISION DE DONNÉES CONFIDENTIELLES D'ORDINATEUR

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Comme le ministre des Communications a déclaré qu'il n'y a pas de quoi s'alarmer, et étant donné qu'une station de télévision d'Ottawa a montré à la télévision d'État des copies d'imprimés confidentiels d'ordinateur sur les prestataires d'assurance-chômage de la région de l'Atlantique, illustrant ainsi la facilité avec laquelle des renseignements peuvent être soutirés des banques de données d'ordinateur, le premier ministre aurait-il l'obligeance de prendre des mesures immédiates pour mettre fin à cette violation de la vie privée?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je dois avouer que je n'étais pas au courant de cette émission de télévision ou de la violation de la vie privée que l'on allègue. Je vais étudier la question, mais je suis enclin à partager la réaction du ministre et je ne vais pas m'alarmer tant que je n'en saurai pas davantage à ce sujet.

**M. l'Orateur:** La présidence donne la parole au député du Yukon pour une question supplémentaire, après quoi nous passerons à une seconde question. Je comprends que ce sujet puisse susciter d'autres questions supplémentaires un peu plus tard, aussi nous pourrions y revenir. La présidence donne la parole au député du Yukon et ensuite au député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles.

**M. Nielsen:** Monsieur l'Orateur, à propos de l'émission d'hier soir, je crains bien de ne pouvoir me satisfaire de l'assurance du premier ministre selon qu'il n'y a pas là de quoi s'alarmer. D'après des rapports provenant de la même station, des chèques de paye émis par le ministère des Approvisionnements et Services, qui sont normalement établis par ordinateur, ont été retardés d'une journée à cause d'une ingérence de l'extérieur. Étant donné ce fait, le premier ministre émettra-t-il dès maintenant une directive spéciale afin de protéger l'accès aux ordinateurs du gouvernement, puisqu'il est évident qu'une telle protection n'existe pas actuellement?

● (1430)

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, je ne peux que répéter que je ne suis pas au courant de ces pratiques et que je vais m'en occuper. Je ne crois toujours pas qu'il faille prendre peur. Il me souvient d'une occasion il y a quelques années où le député avait allégué que des dispositifs d'écoute étaient branchés sur les lignes téléphoniques mais n'avait pas pu prouver son affirmation. Je suis heureux de ne pas m'être affolé à ce moment-là.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

**M. Nielsen:** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège personnel.

**Des voix:** Oh, oh!